

# Secteur du transport Mobilité **séniors pour la santé**



# Mobilité **séniors pour la santé**

Une navette à la demande pour faciliter vos déplacements

ANNÉE 2025



**Communauté de Communes des 2 Morin**

1, rue Robert Legraverend - 77320 La Ferté-Gaucher  
Téléphone : 01 64 03 25 80

Courriel : [accueil@cc2m.fr](mailto:accueil@cc2m.fr)  
Site internet : [www.cc2morin.fr](http://www.cc2morin.fr)

Réalisation : CC2M, 2025 IPNS - Ne pas jeter sur la voie publique



**CONTACT**

• 01 64 03 25 80  
• [accueil@cc2m.fr](mailto:accueil@cc2m.fr)  
• [www.cc2morin.fr](http://www.cc2morin.fr)



# « Mobilité Séniors pour la santé » : mode d'emploi

## FONCTIONNEMENT DE LA NAVETTE |

- Ce service de navette est réservé aux personnes de plus de 65 ans, habitant une commune de la Communauté de Communes des 2 Morins.
- Le service fonctionne du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.
- La navette fonctionne sur tout le territoire de la CC2M.
- Elle ne circule pas les samedis, les dimanches et les jours fériés.
- Le tarif est de **4€** pour un trajet aller-retour (tarif susceptible d'évoluer).

La navette vous conduit :

- à vos divers rendez-vous médicaux et paramédicaux au sein de la CC2M et dans les communes voisines (Coulommiers, Château-Thierry, Boissy-le-Châtel, Montmirail, Provins),

## COMMENT VOYAGER ? |

- Afin de ne pas prendre de retard pour les réservations suivantes, présentez-vous 5 minutes avant à l'heure prévue.
- La navette vient vous chercher à votre domicile. Elle vous emmène à votre point de rendez-vous et vous ramène à votre domicile selon votre réservation.

## COMMENT RÉSERVER ? |

- Un numéro : **01 64 03 25 80**

APPELEZ :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h.
- Pas de réservation prise pour le jour même.
- Indiquez s'il s'agit d'un trajet simple ou d'un aller-retour.

## COMMENT ANNULER VOTRE RÉSERVATION ? |

Dans l'éventualité où vous ne pouvez effectuer le déplacement réservé, ou en cas de retard prévisible, **il est impératif de prévenir la Communauté de Communes le plus tôt possible**, pour éviter que la navette ne se déplace inutilement et libérer le service pour d'autres utilisateurs.

En cas de rendez-vous non honoré sans annulation préalable, la Communauté de Communes se réserve le droit de refuser toute intervention future.

